

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 3 juillet 2015

**Service instructeur**  
Service du Développement Economique

**2<sup>ème</sup> Commission**  
**N° CP-2015-7-2-8**

**Service consulté**

**PARTENARIAT TRANSNATIONAL VELOROUTE RHIN**

Résumé : Il est proposé de participer au cofinancement avec le Département du Bas-Rhin du partenariat Véloroute Rhin, sous la forme d'une subvention d'un montant de 4 920 €, versée au Conseil départemental du Bas-Rhin, porteur administratif et financier du dossier pour la partie française.

**1) Un projet au service du cyclotourisme européen**

Le projet « DEMARRAGE », qui visait à valoriser la Véloroute Rhin, de la source à l'estuaire, engagé fin 2010, s'est terminé en janvier 2015.

Initié par l'Euregio Rhein-Waal (instance de coopération transfrontalière entre l'Allemagne et les Pays-Bas installée près de Duisburg), ce projet a réuni 18 autres partenaires européens de 5 pays différents (Suisse, France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas).

Les deux départements alsaciens étaient partenaires de ce projet (comme leurs Agences de Développement Touristique).

Ainsi, un site Internet, une présence dans les salons touristiques, une qualification des infrastructures (première EuroVelo certifiée selon des standards européens) et un ambitieux plan marketing et de suivi des services présents sur l'EuroVelo 15, ont été rendus possibles par ce partenariat fructueux.

**2) La poursuite d'un partenariat post INTERREG**

Le suivi du projet post INTERREG apparaît comme une réelle opportunité pour conforter cette collaboration transfrontalière enrichissante. Il va également dans le sens du partenariat « Alsace à vélo » qui s'appuie notamment sur les territoires et projets transfrontaliers pour promouvoir le réseau alsacien.

Afin de permettre la poursuite de cette collaboration (maintien du site Internet, participation à des salons et promotion touristique, amélioration des infrastructures...), une proposition de partenariat pour 3 ans a été élaborée par les membres du projet.

Le suivi administratif et financier global de ce partenariat est assuré par la Fédération Cycliste Européenne (ECF), basée à BRUXELLES.

L'engagement des partenaires porte sur un montant annuel de 34 520 €, sur trois ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017) qui se décompose suivant ce prévisionnel :

Mesure et actions	Montants annuels
Infrastructure : coordination de l'itinéraire au niveau transnational, de la signalétique et suivi du plan d'actions	3 300 €
Services : collecte et mise à jour des informations relatives aux services sur l'EV15 (professionnels, équipements...)	2 550 €
Promotion : Fonctionnement du portail Internet de l'EuroVelo 15, présence au salon ITB Berlin, travail de presse, dépliants, informations touristiques...	23 270 €
Administration : communication interne, coordination financière, tâches organisationnelles...	5 400 €
Total annuel	34 520 €

Ce montant se répartit entre les signataires avec des frais fixes (2 000 € par partie à la convention) et des frais proratisés en fonction du nombre de kilomètres du territoire signataire.

Pays	Région	Longueur km	% du projet	Prorata km	Frais fixes	Total annuel
Suisse	Toutes	437	18%	3 690 €	2 000 €	5 690 €
France	Toutes	199	8%	1 680 €	2 000 €	3 680 €
Allemagne	Baden-Württemberg	508	21%	4 290 €	2 000 €	6 290 €
	Rheinland-Pfalz	407	17%	3 437 €	2 000 €	5 437 €
	Hessen	111	5%	937 €	2 000 €	2 937 €
	Nordrhein-Westfalen	488	20%	4 121 €	2 000 €	6 121 €
Pays-Bas	Toutes	280	12%	2 364 €	2 000 €	4 364 €
Total arrondi		2 430		20 520 €	14 000 €	34 520 €

### 3) Le Département du Bas-Rhin, porteur pour la partie française

Dans le cadre de la Stratégie de Développement du Tourisme en Alsace, la mise en tourisme des infrastructures cyclables alsaciennes apparaît comme un objectif prioritaire.

La présence d'un seul partenaire français en tant que partie à cette convention a été souhaitée par l'ECF, afin de rationaliser les coûts et le fonctionnement administratif de ce partenariat.

Aussi, le Département du Bas-Rhin (CD67), en tant que porteur du projet « Alsace à Vélo », a été proposé pour représenter les partenaires alsaciens dans cette convention.

La Commission thématique Economie Tourisme enseignement supérieur a donné un avis favorable à cette proposition le 29 septembre 2014.

La collectivité départementale bas-rhinoise est ainsi chargée de rendre compte des actions du projet, qui gardera sa cohérence du nord au sud de l'Alsace, aux partenaires Alsace à vélo.

Cette configuration permet enfin une seule contribution financière pour les frais fixes est demandée au représentant des instances alsaciennes (2 000 € par an, sur trois ans).

#### **4) Le montant de l'engagement haut-rhinois**

Au regard de l'infrastructure concernée, le cofinancement français de ce projet, soit 3 680 € par an, est utilement réparti entre le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin.

Cette répartition prend en compte des frais fixes et des frais variables proratisés en fonction des kilomètres de Véloroute de chaque partenaire soit :

- CD67 : 1 040 € (124 km) + 1 000 € (frais fixes) = 2 040 € par an, soit 6 120 € pour 3 ans
- CD68 : 640 € (75 km) + 1 000 € (frais fixes) = 1 640 € par an, soit 4 920 € pour 3 ans

La collectivité bas-rhinoise a déjà versé l'intégralité de la participation pour la partie française de la Véloroute Rhin, pour les trois ans, soit 11 040 €.

La partie financée par la collectivité haut-rhinoise prendrait la forme d'une subvention versée au CD67, représentant un montant maximum de 4 920 €, afin de couvrir l'engagement financier haut-rhinois pour les trois ans.

En cas d'arrêt du projet ou de montant de dépenses inférieur au prévisionnel, le trop perçu sera remboursé au prorata des dépenses réalisées.

Il vous est donc proposé de bien vouloir favoriser la poursuite de ce partenariat transnational EuroVelo 15 - Véloroute Rhin en accordant une subvention au Département du Bas-Rhin, porteur administratif et financier du projet, plafonnée à 4 920 € afin de couvrir les trois années du partenariat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 4 920 € au Département du Bas-Rhin, porteur administratif et financier pour la partie française du projet de partenariat transnational EuroVelo 15 - Véloroute Rhin ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65733, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN